

## Académie Inter Musicale de Paris

Secrétariat téléphonique centralisé

1 rue Henri-Becque - Hall D - BAL 98 75013 Paris

Lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 19h

Samedi de 10h à 13 h et de 14h à 16h.

01 45 65 01 02

Site : [aimparis.fr](http://aimparis.fr)

septembre 2016

### INSCRIPTION ADMINISTRATIVE - MODE D'EMPLOI

*Le chèque d'adhésion est à séparer des chèques de prestations des cours : 1 fiche par élève et 1 chèque d'adhésion de 60€ par élève (pas de chèque vacances pour l'adhésion).*

*Prestations multiples (par famille) : aucun cumul de dossiers. Chaque dossier comporte les chèques pour un seul inscrit : chaque dossier est payé distinctement.*

*Vos règlements seront échelonnés si vos dossiers multiples nous parviennent dans la même enveloppe : les chèques d'une même famille sont alors présentés en banque de façon échelonnée (1 mois après pour le 2ème enfant et 2 mois après pour le 3ème enfant) si vous cochez la case « Famille » prévue à cet effet sur la fiche en indiquant le nombre de dossiers concernés et leurs n° AIMP.*

**1- recto : feuille d'adhésion** (en partie pré-remplie) 2016-2017.

Cochez le lieu ou vous souhaitez suivre le(s) cours. Cochez l'AM d'adhésion (en général, c'est la même).

Vérifiez, corrigez ou complétez les informations pré-remplies, datez, signez et joignez un chèque de 60€ à l'ordre de « Académie Musicale » en indiquant au dos du chèque votre n° de référence AIMP.

Note : s'il s'agit d'un enfant, la fiche est à son nom ; si le nom indiqué sur le chéquier est différent, remplissez bien la case « nom du payeur ». [Pour les élèves de moins de 18 ans : l'autorisation de sortie incluse dans la fiche est à renseigner obligatoirement dans le cadre.](#)

**2- verso : feuille d'inscription** aux prestations 2016-2017 :

Cochez le lieu ou vous souhaitez suivre le(s) cours.

Renseignez les espaces en pointillé. Cochez les cours choisis ; indiquez éventuellement vos vœux d'horaires au crayon.

Calculez votre total trimestriel ; choisissez votre périodicité de paiement : année, trimestre ou mois. Par trimestre, vous pouvez prévoir de **payer en 1 chèque global du trimestre ou 1 chèque par matière et par trimestre** ; dans le dernier cas, nous encaisserions les chèques trimestriellement sur des mois successifs.

Puis joignez tous les chèques datés du jour, couvrant les frais jusqu'au 3 juillet 2017, à l'ordre de "Académie Musicale", **en indiquant votre n° de référence AIMP au dos de chaque chèque.**

**Les dossiers doivent être complets pour pouvoir valider tous vos horaires.**

*Les dossiers comportant des espèces ou des chèques vacances sont à remettre en main propre à une permanence ou sur rendez-vous au secrétariat central.*

### CHOIX DES HORAIRES - INSCRIPTION PEDAGOGIQUE

Indiquez sur la fiche les jours et heures des cours souhaités, les noms des professeurs si ils vous sont connus le cas échéant. Informations sur les sites [aimparis.fr](http://aimparis.fr) [am13.fr](http://am13.fr) [am5.fr](http://am5.fr) et dans les écoles.

**Vous serez reçu pour valider vos horaires.**

**Une fois vos horaires validés, vous serez engagés pour 1 trimestre.**

*Nous ne donnons des horaires qu'aux élèves ayant une inscription ADMINISTRATIVE complète.*